

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU JEUDI 25 MAI 2023**

OBJET : DÉLÉGATION DE POUVOIRS

RAPPORTEUR : Thierry DUPUIS, Président

Conformément aux l'articles L. 5211-10 ; L. 5211-5-1 ; L. 5211-2 et L. 2122-17 du code général des collectivités territoriales, et en vertu de la délégation de compétence conférée par le Conseil Communautaire en date du 29 septembre 2022, il est rendu compte des décisions prises par le Président et le Bureau Communautaire :

N°	Date	Objet	Commentaire
D-2023-09	25/04/2023	Demande de subvention Fonds Vert ingénierie chef de projet	Le Fonds Vert permet d'obtenir une subvention en ingénierie, en particulier pour le cofinancement d'un poste de chef de projet CRTE (chargé de conduire la mise en œuvre des projets sur le territoire, en lien avec les services de l'intercommunalité, des communes et de l'Etat). Une subvention de 103 200€ a été sollicitée auprès de la Préfecture de l'Ain.
D-2023-10	12/05/2023	Convention spéciale de déversement du réseau d'eaux usées domestiques de la ZAC Ecosphère Innovation sur la station d'épuration de St Jean le Vieux	Dans le cadre de l'aménagement de la ZAC Ecosphère Innovation un réseau d'eaux usées domestique a été créé qui se déverse dans la STEP de la commune de Saint Jean le Vieux. C'est une convention avec la commune afin de convenir des modalités de ce déversement.
D-2023-11	16/05/2023	Convention de délégation de compétences pour l'organisation des services de mobilité	C'est une convention de délégation de compétences pour l'organisation des services de mobilité. Elle permet de fixer les modalités d'intervention financière de la Région dans le cadre de la délégation de certains services.
B-2023-01	16/05/2023	Modification tableau des emplois	Mise à jour du tableau afin de faciliter les recrutements : ouverture plus largement des cadres d'emploi des postes enfance ; modifications du cadre d'emploi du poste du responsable du Pôle enfance ; suppression de postes sur lesquels il n'y a plus de besoin ; création d'un poste de technicien infrastructures et réseaux (chargé de maintenir le patrimoine bâti et les infrastructures en bon état de fonctionnement, d'anticiper et suivre les travaux, etc.)